

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOCATION « VOLUTE & VOLUPTÉ »

La réservation et son paiement valent acceptation des conditions générales de location décrites ci-après et du règlement intérieur. Ces conditions de location et ce règlement intérieur sont susceptibles d'être modifiés ou complétés à tout moment. Le cas échéant le locataire en sera informé.

1) VALIDATION DE LA RÉSERVATION, PAIEMENT, ANNULATION, RÉSILIATION

La réservation devient effective lorsque le paiement intégral de la location est validé et perçu par le loueur. Ce paiement est effectué par carte bancaire pour toute réservation en direct sur le site www.volute-et-volupte.fr. S'il le souhaite, le client peut régler par d'autres moyens de paiement en effectuant sa réservation par téléphone auprès du loueur (06.17.72.71.55 ou 06.62.56.03.57).

La réservation n'est pas cessible.

Sauf accord entre les deux parties, toute modification de date sera considérée comme une annulation.

Toute annulation par le locataire doit être notifiée au loueur par e-mail ou SMS avec accusé de réception. Les conditions de remboursement sont les suivantes :

- Annulation + de 30 jours avant la date de début du séjour : remboursement de 90% du montant de la réservation ou déplacement à une nouvelle date (selon disponibilités et au tarif en vigueur à la nouvelle date)
- Annulation entre 30 jours et 10 jours avant la date de début du séjour : remboursement de 50% du montant de la réservation
- Annulation moins de 10 jours avant la date du début du séjour : aucun remboursement
- Non-présentation le jour même de la réservation : aucun remboursement
- Séjour écourté : aucun remboursement

Les annulations en cas de force majeure telles que maladie ou hospitalisation pourront faire l'objet d'un report de date sans pénalité sous réserve de fourniture d'un justificatif médical. En cas de force majeure liée au logement, le loueur se réserve la possibilité

d'annuler la réservation sans préavis ou de reporter le séjour sans que le locataire ne puisse se retourner contre lui. Cela comprend notamment incendie, inondation et dégradations importantes du précédent locataire empêchant une utilisation adéquate du logement. Dans ce cas de figure, soit le montant de la réservation sera simplement restitué au locataire sans autre dédommagement compensatoire, soit le montant du séjour sera conservé par le loueur en vue d'être utilisé sur une nouvelle réservation du locataire.

En cas de non-respect par le locataire du règlement intérieur, la location pourra être résiliée sans remboursement ni indemnités. Le locataire s'engage à quitter les lieux immédiatement à la première demande du loueur.

2) CAUTION

A titre de caution, une empreinte de la carte bancaire du client d'un montant de 500€ sera effectuée entre 1 et 3 jours avant le début du séjour et libérée 4 à 6 jours après le séjour si aucun dégât n'est constaté. Il est également possible d'envoyer au loueur un chèque par courrier au moins 8 jours avant le début de la location. Tout défaut concernant cette caution sera considéré comme une annulation pure et simple et les sommes versées pour la réservation seront réputées acquises au loueur.

3) TARIF

Les prix sont indiqués en Euros.

Le tarif de location hors option(s) complémentaire(s) comprend :

- La ou les nuitée(s) et taxe(s) de séjour
- Un cocktail de bienvenue
- Un plateau de courtoisie avec thé, café et petites gourmandises
- L'accès privatif à l'espace bien-être
- La fourniture du linge de maison (draps, serviettes, peignoirs, chaussons, torchon)
- Le petit-déjeuner du premier jour
- La prestation de ménage de fin de séjour
- Un accès internet fibré et une connexion Deezer

- Les charges d'électricité et d'eau dans la limite d'un « usage normal ». Toute consommation abusive pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire déduite de la caution.

4) MODALITÉS D'ARRIVÉE ET DE DÉPART

Le locataire a réservé la love room "Volute & Volupté" pour une durée déterminée. Il ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un droit de maintien dans les lieux à l'issue du séjour. L'hébergement est à l'usage exclusif d'une ou deux personnes obligatoirement majeure(s). Toute autre utilisation sera considérée comme une rupture du contrat sans remboursement ni indemnité. Une expulsion et une retenue sur la caution pourront par ailleurs être mises en place par le loueur en cas de non-respect.

L'hébergement sera disponible à partir de 17h00 (sauf en cas d'option arrivée anticipée – 15h00). Avant le début du séjour, le locataire informera le loueur de son heure estimative d'arrivée dans le logement et recevra en retour, une heure avant son arrivée, l'adresse exacte et le code à saisir sur la boîte à clé afin de récupérer la clé. Celle-ci sera à remettre dans la boîte à la fin du séjour. Si tel n'est pas le cas, une pénalité de 50 € sera retenue sur la caution. Le code de la boîte est modifié à chaque séjour.

Le départ doit être effectif au plus tard à 11h00 (sauf en cas d'option départ tardif – 13h00). Il devra être signalé au loueur par l'envoi d'un SMS. En tout état de cause et sans réception de sms de la part du locataire, la personne responsable du ménage pourra entrer dans le logement sans préavis à compter de 11h30.

Les modalités de départ sont mentionnées dans le livret d'accueil que le loueur consultera à son arrivée dans le logement.

Les frais de ménage de fin de séjour sont inclus dans le prix de la location, cependant le logement doit être restitué dans un état de propreté décent. Dans le cas contraire, le loueur effectuera une retenue sur la caution à hauteur du temps supplémentaire passé à l'entretien. Par ailleurs, si des tâches irréversibles sur le linge de maison sont constatées après entretien, une pénalité sera également retenue sur la caution. Plus généralement, en cas de dégradation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'hébergement, il sera déduit de la

caution les dépenses de remise en état. Si ce montant s'avère supérieur au montant de la caution, le locataire s'engage à payer la différence.

5) RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE

La responsabilité du loueur ne pourra être engagée en cas de vol ou dégradation d'effets personnels dans le logement. La maison est assurée au titre de logement meublé de location saisonnière. De son côté, le locataire certifie disposer d'une assurance personnelle de responsabilité civile avec clause villégiature car tous les dommages résultant de son fait seront à sa charge.

Les dispositions de l'article 1952 du Code Civil relatives aux hôteliers ne sont pas applicables à l'hébergement « Volute & Volupté »

6) UTILISATION D'INTERNET

L'utilisation d'internet par le locataire est soumise à la législation française en vigueur et restera de la responsabilité du locataire s'il déroge à cette législation.